

REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Commune de WOLUWE-SAINT-PIERRE

AVIS DE LA COMMISSION DE CONCERTATION

La Commission de Concertation,

Réunion du jeudi 19 septembre 2024 sous la présidence de Monsieur Damien DE KEYSER, conseiller communal.

Etaient présents :

- les membres ou membres suppléants désignés par :
 - le Collège des Bourgmestre et Echevins :
 - Monsieur Alexandre PIRSON, Echevin de l'Urbanisme
 - le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale pour :
 - URBAN BRUSSELS – Direction de l'urbanisme : Madame Noémie HENRION
 - URBAN BRUSSELS – Direction du Patrimoine Culturel : Madame Coralie SMETS
 - BRUXELLES ENVIRONNEMENT : Monsieur Bernard DUBOIS
- Monsieur Nicolas GDALEWITCH, architecte-secrétaire de la Commission de Concertation
- Madame Adeline RUSSEL, architecte

Vu le Code bruxellois de l'aménagement du Territoire approuvé par arrêté du 9 avril 2004 du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale ;

Vu l'arrêté du 29 juin 1992 de l'Exécutif de la Région de Bruxelles-Capitale, relatif aux Commissions de Concertation ;

Vu l'arrêté du 10 juillet 1997 du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 23 novembre 1993 relatif aux enquêtes publiques et aux mesures particulières de publicité en matière d'urbanisme et d'environnement ;

Vu la demande émanant du Collège des Bourgmestre et Echevins sollicitant l'avis de la Commission en application de l'article du Code précité ;

Vu la demande de permis d'urbanisme

- introduite par : Monsieur Minh Tam DO
- sur la propriété sise : Avenue Orban 212
- qui vise à exécuter les travaux suivants : régulariser et déplacer la hotte double flux du restaurant en façade arrière

Vu le procès-verbal de clôture d'enquête établi par le Collège des Bourgmestre et Echevins conformément à l'article 150 de l'Ordonnance précitée, d'où il résulte que 2 réclamations ou observations ont été présentées dont une lettre collective reprenant 113 signatures ;

Entendu après ouverture de la séance aux personnes n'appartenant pas à la Commission :

- le demandeur :
 - Monsieur Minh Tam DO
- d'office, les personnes ou organismes :
 - Monsieur Nathan MOURAUX, conseil
 - Monsieur Khae Dat NGUYEN, architecte

- les personnes et organismes qui l'ont demandé :
 - Madame Géraldine PREVINAIRE
 - Madame Ana MATUT
 - Madame Brigitte de LACOSTE de LAVAL
 - Maître Aurélie TRIGAUD
 - Monsieur Francis DECORT
 - Monsieur Alban de VILLEPIN
 - Madame Anne TERLINDEN

DECIDE à huis clos :

Article 1. : La Commission de Concertation émet l'avis suivant :

REPORT pour une visite sur place permettant d'analyser l'intégration des techniques à l'intérieur du bâtiment.

Les membres,

A large, stylized handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long vertical stroke.

La Commission,

A small, cursive handwritten signature in blue ink.

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, featuring a large, circular loop at the top and several vertical strokes below.